

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 84 (1987)
Heft: 9

Artikel: Comment conduire le rucher avec des colonies atteintes de varroatose [1]
Autor: Fluri, Peter / Gerig, Luzio / Imdorf, Anton
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067712>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique du Liebefeld

COMMENT CONDUIRE LE RUCHER AVEC DES COLONIES ATTEINTES DE VARROATOSE

1^{re} partie: CONNAISSANCES DE BASE

**Peter Fluri, Luzio Gerig, Anton Imdorf, Section des abeilles,
Station de recherches laitières, 3097 Liebefeld**

Depuis trois ans, la varroatose progresse en Suisse. Elle a pu se répandre sur la moitié du territoire, malgré les prescriptions en vigueur pour combattre les épizooties. A l'heure actuelle, beaucoup d'apiculteurs doivent vivre avec des colonies d'abeilles infestées. Ils sont donc obligés, de même que leurs collègues de régions non encore atteintes, de faire un

nouvel apprentissage: celui de conduire le rucher avec des colonies atteintes de varroatose.

Les collaborateurs de la section des abeilles, qui ont multiplié, au fil des années, leurs connaissances et leurs expériences pratiques dans ce domaine, peuvent aider les apiculteurs en les instruisant. Les essais réalisés dans des conditions pratiques sur des colonies infestées en Suisse et à l'étranger y sont d'une grande utilité.

La première partie de cette nouvelle série d'articles a pour objet de familiariser les apiculteurs avec les éléments fondamentaux de la lutte contre la varroatose. Dans la deuxième partie, nous présenterons un modèle de conduite de colonies infestées, adapté aux conditions pratiques d'un rucher suisse moyen.

Rafraîchir les connaissances de base

En premier lieu, il faut *renoncer* à croire qu'on peut éradiquer la varroatose à l'aide de produits chimiques. La stratégie légale en vigueur (loi sur les épizooties de 1967, modifiée en 1984, et directives de l'Office

vétérinaire fédéral et de la section des abeilles de 1984) prévoit la combinaison des mesures suivantes :

- le contrôle permanent du degré d'infestation ;
- la lutte chimique contre la varroatose ;
- des soins adéquats ;
- la sélection de colonies d'abeilles résistant au varroa.

Pour nous autres apiculteurs, la lutte contre la varroatose constitue *une nouvelle tâche difficile*, qui demande des connaissances approfondies que chacun d'entre nous doit acquérir. De *multiples rapports* lient l'abeille (hôte), le varroa (parasite) et leur environnement, et une stratégie prometteuse exige que l'apiculteur connaisse à fond *la biologie et l'écologie de l'hôte et du parasite*.

La varroatose ne pouvant être éradiquée, il est indispensable d'intégrer *la lutte contre cet acarien dans la conduite du rucher*. Cela nous a amenés à mettre au point un schéma de *lutte intégrée contre la varroatose* (schéma 1).

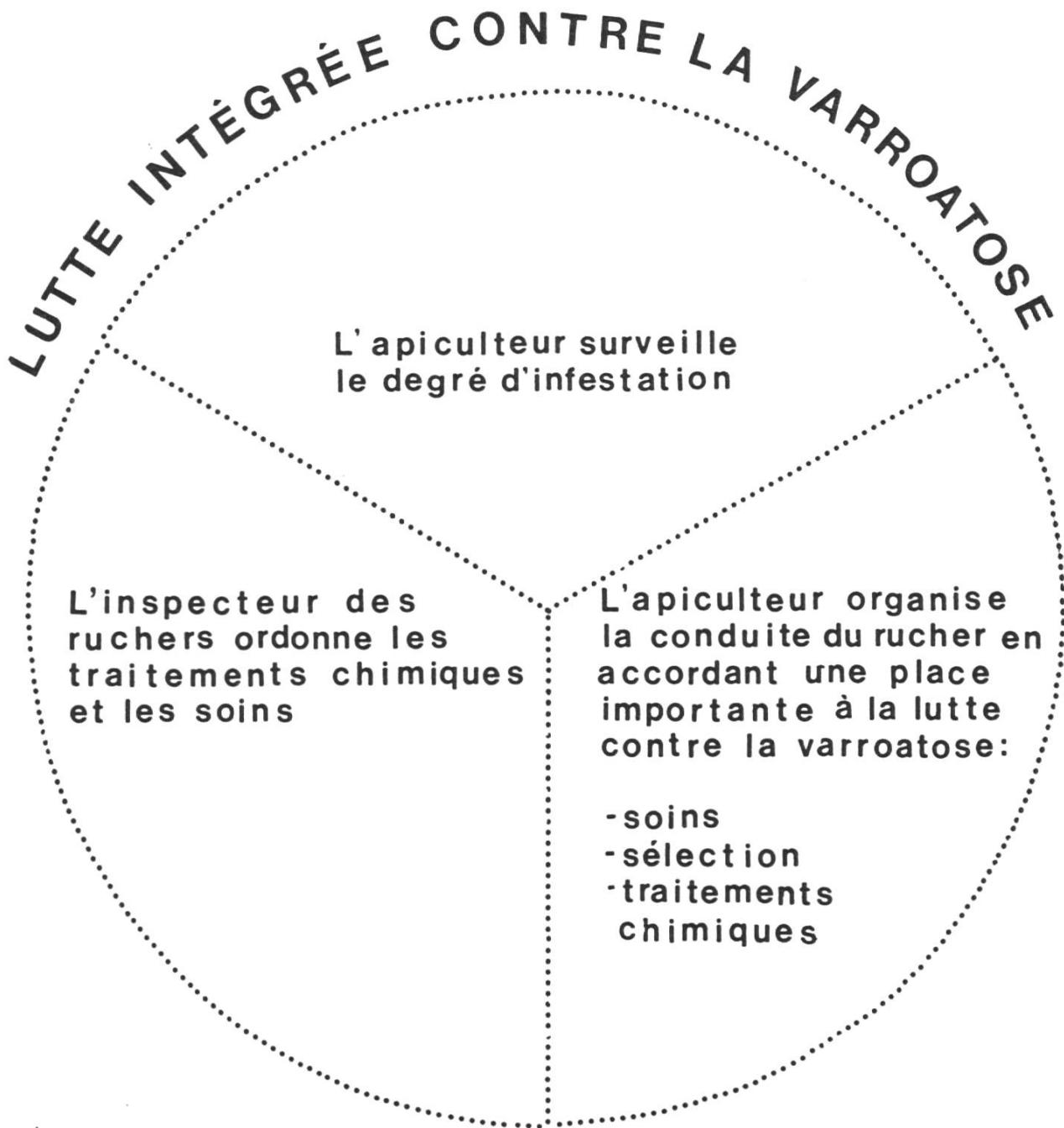
Les résultats disponibles sur la biologie des acariens ainsi que les prescriptions légales émises pour lutter contre ces parasitoses ont été publiés dans le **Journal suisse d'apiculture, N°s 1-2, pp. 14-24, et N° 3, 1985, pp. 70-89**. Nous recommandons aux apiculteurs de consulter ces numéros pour renouveler leurs connaissances.

Pour donner aux apiculteurs *une vue d'ensemble des prescriptions légales de la lutte contre la varroatose*, nous avons résumé les points les plus importants dans le schéma 2.

Ce qui manque encore est une *conception concrète de la conduite du rucher dans des conditions pratiques* qui tienne compte des prescriptions légales et qui montre en même temps une voie appropriée dont l'apiculteur pourra se servir à l'avenir. C'est le modèle mis au point et largement testé par les collaborateurs de la section des abeilles qui fera l'objet du prochain article.

Actualités

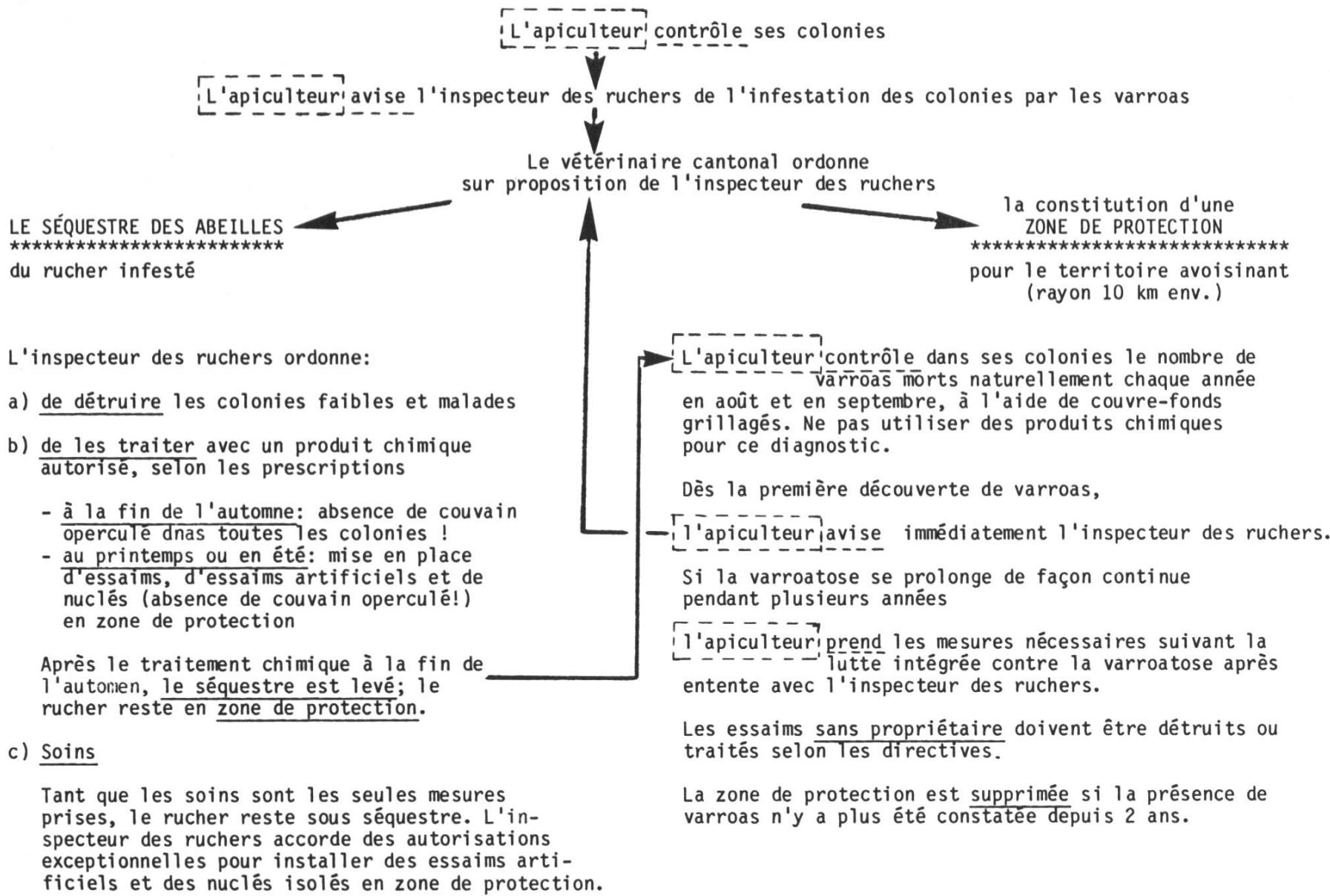
Tous les apiculteurs en zone de protection doivent *contrôler*, entre juillet et septembre, *le nombre de varroas morts naturellement* (contrôle des débris à l'aide de couvre-fonds grillagés). Ils pourront utiliser les résultats pour décider des mesures à prendre à la fin de l'été et en automne. Quant aux apiculteurs qui ne sont pas encore en zone de protection, nous leur recommandons de faire maintenant ce contrôle des débris. S'ils trouvent des varroas, ils doivent en aviser immédiatement l'inspecteur des ruchers.



▲
Schéma 1. *Une conduite du rucher qui veut réussir à l'avenir doit intégrer la stratégie contre la varroatose. Comme dans la production végétale, où l'on pratique la lutte intégrée antiparasitaire, nous devons aspirer à réaliser dans l'apiculture la lutte intégrée contre la varroatose. Elle vise à maintenir le nombre de varroas aussi bas que possible par des soins adéquats et la sélection des colonies. Le traitement chimique n'est ajouté aux autres mesures que lorsqu'il se révèle indispensable. Certains effets adverses (résidus, développement de la résistance des parasites) obligent à réduire l'application des produits chimiques à long terme ou à y renoncer.*

Schéma 2. *Abrégé de la conception officielle de la lutte contre la varroatose, actuellement en vigueur (d'après l'ordonnance sur les épizooties 1964/1984 et les directives 1984). Les mesures à prendre par les apiculteurs eux-mêmes sont soulignées par des traits discontinus.* ►►

MESURES INDISPENSABLES A LA LUTTE CONTRE LA VARROATOSE



Celui-ci leur donnera les instructions nécessaires pour traiter au Folbex VA, en octobre ou en novembre, les colonies infestées ; les prescriptions d'emploi doivent être strictement observées. Etant donné que le produit n'est pas capable de tuer les parasites se trouvant dans les *cellules de couvain operculées*, il faut attendre que celles-ci *aient disparu* ou les détruire avant le traitement.

Trois autres produits chimiques sont en cours d'homologation en Suisse. Les autorités cantonales ainsi que les apiculteurs seront immédiatement informés de l'approbation de ces produits.

SUPPRESSION DU SERVICE D'ANALYSES DU MIEL DE LA SECTION DES ABEILLES

**Stefan Bogdanov, Section des abeilles,
Station fédérale de recherches laitières, 3097 Liebefeld**

Au terme du projet EFFI (augmentation de l'efficacité dans l'administration fédérale), il a été décidé de *supprimer les analyses de routine du miel à Liebefeld à partir du 1.9.1987*. Ces analyses seront effectuées désormais par les laboratoires cantonaux. Pour toute autre question concernant le miel, les apiculteurs pourront s'adresser, comme par le passé, à la Section des abeilles à Liebefeld.

Pourquoi le service d'analyse du miel de Liebefeld va-t-il être supprimé ?

Le tableau suivant montre le volume d'analyses de miel effectuées au cours des sept années passées par la section des abeilles :

| Année | VDSB | Nombre d'échantillons de miel analysés | |
|------------------|------|--|---------------------|
| | | Particuliers, firmes, magasins | Chimistes cantonaux |
| 1979 | 5 | 20 | — |
| 1980 | 10 | 37 | — |
| 1981 | 5 | 25 | — |
| 1982 | 10 | 33 | 2 |
| 1983 | 4 | 18 | 4 |
| 1984 | 4 | 13 | 4 |
| 1985 | 13 | 32 | 2 |
| Moyenne annuelle | 7 | 25 | 2 |